

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'AGGLOMERATION DE CHAUMONT

Conseil Communautaire du 02 avril 2024

**Objet : Approbation du zonage d'assainissement d'ORMOY LES
SEXFTONTAINES avant mise à l'enquête publique**

Le deux avril deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre, se sont réunis, à la salle des fêtes de Brottes, sous la présidence de Monsieur Stéphane MARTINELLI, Président.

Monsieur Frédéric ROUSSEL, 1er vice-président, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil d'Agglomération : 103

Membres du Conseil d'Agglomération en exercice : 103

PRESENTS : 57

Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL, Jean-François LAMONTRE, Jean-Marie WATREMETZ, Michel MENET, Stéphan EMERAUX, Didier COGNON, Etienne MARASI, Michel ANDRE, Paul FOURNIE, Laurence AÏDAN, Thierry ALONSO, Pascal BABLON, Pascal BABOUOT, Stéphane BESSON, Olivier BILLIARD, Olivier CHANTIER, Joël CLEMENT, Sylvain COLLOT, Thierry COLLOT, Karine COLOMBO, Sylvie CORDIER, Michel COURAGEOT, Lise COURTOIS, Pierre DELAITRE, Sylvain DEMAY, Olivier DORE, Audrey DUHOUX, Pierre ETIENNE, Isabelle FENAU-MILLOT, Jean-Paul FEVRE, Hugues FISCHER, Laurent FOURNET, Michèle GIANINO, Magali GUENY, Christine GUILLEMY, François GUYOT, Christine HENRY, Marie-Noëlle HUBERT, Patrice HUMBLLOT, Véronique KOLB, Dominique LE GRAËT, Nadine MARIVET, Stéphane MAUJEAN, Cyril MOUSSU, Marie-Christine MURGIDA, Michel PAULIN, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Thierry PONCE, Catherine POUGET, Patrick PRODHON, Sylvie ROUX, Marie-Christine SIMONNET, Anne STAFINIAC, Franck TROMPETTE, Guy URSCHER, Patrick VIARD

Dominique COMBRAY par Jean-Paul FEVRE, Jean-Michel KONARSKI par Stéphane BESSON, Bernard VIALLETTEL par Véronique KOLB

EXCUSES : 32

Patrice VOIRIN, Laurence MEUNIER, Christophe FISCHER, Véronique NICKELS, Philippe BERTRAND, Khalid BOUSABATA, Céline BRASSEUR, Gilles CASSERT, Nabil CHAUI, Thierry GASPAREVIC, Claude GEORGES, Jessica GOULIN, Gérard GROSLAMBERT, Carine HURAU, Jean Marie JODER, Didier JOLLY, Arnaud LAMOTTE, Isabelle LARDIN, Marie-Christine LAURENCE, Michèle LEMAIRE, Morgane LENGREND, Patrice LOGEROT, Daniel MICHEL, Frédéric MUTZ, Sophie NOEL, Céline OGER, Alexandre PERNET, Michelle PETTINI, André-Xavier RESLINGER, Catherine SFEIR-LAVIGNE, Chantal VAUTHIERS, Vincent VIGNERON

ABSENTS : 14

Jean-Louis BENOIT, Benjamin BIENFAIT, Damien BONHOMME, Fabien CONTAL, Jean-Paul DIEUDONNE, Michel DRIOUT, Stéphane FONTANESI, Christophe GUYOT, Hélène HALTZ, Sandrine LEDOUX, Laurent PELLOUARD, Didier PRUDENT, Jean-Luc RAILLARD, Patrick TILLAND

PROCURATIONS : 24

Patrice VOIRIN À Stéphane MARTINELLI, Véronique NICKELS À Jean-Marie WATREMETZ, Céline BRASSEUR À Olivier CHANTIER, Gilles CASSERT À Joël CLEMENT, Nabil CHAOUI À Christine GUILLEMY, Thierry GASPAROVIC À Michel ANDRE, Jessica GOULIN À Pierre ETIENNE, Gérard GROSLAMBERT À Thierry ALONSO, Carine HURAUX À Jean-François LAMONTRE, Jean Marie JODER À Catherine POUGET, Didier JOLLY À Audrey DUHOUX, Arnaud LAMOTTE À Isabelle FENAUX-MILLOT, Isabelle LARDIN À Marie-Christine SIMONNET, Michèle LEMAIRE À Karine COLOMBO, Morgane LENGREND À Lise COURTOIS, Patrice LOGEROT À Patrick PRODHON, Frédéric MUTZ À Olivier DORE, Sophie NOEL À Sylvie CORDIER, Céline OGER À Thierry COLLOT, Michelle PETTINI À Guy URSCHEL, André-Xavier RESLINGER À Marie-Christine MURGIDA, Catherine SFEIR-LAVIGNE À Paul FOURNIE, Chantal VAUTHIERS À Etienne MARASI, Vincent VIGNERON À Catherine PAZDZIOR-VIGNERON,

Rapporteur : Monsieur Michel MENET

La commune d'ORMOY LES SEXFONTAINES fait actuellement réaliser son zonage d'assainissement. Le bureau d'études SOLEST ENVIRONNEMENT a été retenu suite à consultation pour la réalisation de ce zonage. Le rapport de phase 1 et 2 a ainsi été présenté en mairie d'ORMOY LES SEXFONTAINES le 21 décembre 2023.

Vu les conclusions du rapport de phases 1 et 2 du zonage d'assainissement de Ormoy-les-Sexfontaines, présentées par le bureau SOLEST ENVIRONNEMENT,

Considérant que le bureau d'études a présenté 2 scénarios, à savoir :

- Un zonage d'assainissement collectif sur le bourg et traitement des écarts en assainissement non collectif,
- Un zonage d'assainissement non collectif pour l'ensemble du territoire communal,

La commune décide d'approuver le projet de zonage en assainissement non collectif tel qu'il a été présenté dans le rapport et annexé à la présente délibération.

Aussi,

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006, consolidée au 14 juillet 2010, dite nouvelle loi sur l'eau,

Vu l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles R123-3 et 123-18,

Vu la délibération n°2023/269 du 12 décembre 2023 instituant la convention de délégation comme outil juridique pour la gestion des compétences eau et assainissement,

Vu l'avis du conseil d'exploitation des régies eau et assainissement du 4 mars 2024,

Vu la convention de délégation approuvée par la commune d'ORMOY LES SEXFONTAINES en conseil municipal du 15 décembre 2023,

Vu la délibération de principe du 15 janvier 2024 de la commune d'ORMOY LES SEXFONTAINES approuvant le zonage d'assainissement,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à raison de 80 voix pour et 1 abstention (Sylvain DEMAY) :

- D'adopter le projet de zonage d'assainissement non collectif de la mairie d'ORMOY LES SEXFONTAINES ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme,



Stéphane MARTINELLI

Stephane MARTINELLI
2024.04.06 11:52:47 +0200
Ref:6288787-9407875-1-D
Signature numérique
le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.